

100% NEWS

L'INFO DU MONDE DES TAXIS



ACTUALITÉS T3P
LICENCE TAXI
TRANSPORT DE MALADES

NUMÉRO 108 - 15 JUIN 2017

Web journal indépendant et gratuit. Disponible sur abonnement tous les 1^{ers} et 15 de chaque mois.

ÉDITO

Rentrez sans fausse note

Symbole d'un partage convivial et spontané de la voie publique, les festivités de la fête de la musique vont bientôt s'étendre sur l'ensemble du territoire national. Des zones de circulation seront neutralisées et les automobilistes seront invités à laisser leur véhicule au garage afin de ne pas s'échouer dans une circulation déjà ordinairement difficile. Si dans un passé récent, Marseille a détenu le triste record de la ville la plus embouteillée de France, ayez une pensée émue pour les Londoniens qui, selon la société d'info-traffic américaine Inrix, ont perdu l'année dernière plus de 100 heures dans les bouchons ! Les États-Unis ne sont pas en reste avec la multiplication des transporteurs de personnes sous prétexte de favoriser la mobilité. Sur leurs terres natales, « *les véhicules d'Uber et de Lyft accumulent plus d'un demi-million de miles (805 000 km) par jour dans la ville (d'une superficie de 121 km²)* », annonçait le 9 juin dernier l'Autorité des transports du comté de San Francisco (USA). Fervent partisan du développement de l'économie numérique, le maire n'a pourtant pas hésité à assigner les deux multinationales pour nuisances publiques et leur reproche d'avoir, en quatre ans, créé 45 000 nouveaux conducteurs ! En France, les pouvoirs publics ne sont pas encore en mesure d'établir le nombre de conducteurs VTC ou assimilés malgré la nouvelle réglementation encore en période transitoire. Récemment, les Boers (la police des taxis parisiens) ont fait tomber une filière de 750 faux chauffeurs affiliés à des plates-formes numériques ayant pourtant pignon sur rue dans la capitale. 2/3 ne disposaient pas de titre de séjour et 1/3 avaient un casier judiciaire...

Le 21 juin prochain, un bon conseil : vérifiez bien que le véhicule adressé par votre smartphone dispose des références nécessaires ou alors... préférez le taxi !

Hélène Manceron

Publication : Lempickom sarl
Rédactrice en chef : Hélène Manceron
Administration : Hervé Borruel
Secrétaire de rédaction : Laurent Thelliez
Conception maquette : Stanislas Marçais
Crédit photo (sauf mention) : LNM
Contact : 100pour100news@sfr.fr

100% TAXIS

DÉCOUVREZ 100% TAXIS HORS-SÉRIE ÉDITION 2017 !

Soutenez l'édition d'un web journal professionnel, indépendant et gratuit.

Découvrez les enjeux et les perspectives
du transport public particulier de personne -T3P
dans un recueil de qualité, imprimé papier.
Retrouvez toute l'information du monde des taxis sur

100POUR100NEWS.COM



100% ACTU

TAXIS/VTC : PRESSION SUR LES CONTREFAÇONS



Gare du Nord (Paris). Préférant la clarté du message à la démonstration de force, l'intersyndicale organisatrice de l'action de sensibilisation de la clientèle avait donné rendez-vous aux médias.

Exaspérés par la maraude incessante des véhicules affiliés aux plateformes disruptives, les taxis parisiens multiplient les opérations afin de lutter contre « les contrefaçons de taxi », en écho à leurs collègues des capitales régionales. La gouvernance du secteur s'organise : les forces de police redoublent leurs contrôles et les résultats des premiers examens taxi-VTC vont en surprendre plus d'un... Pendant ce temps, le PDG d'Uber annonce sa démission !

>>> suite de l'article page 4

100% TERRAIN

TRANSPORT DE MALADES : CURE DE DÉSINTOX



Sésame de la collaboration avec l'Assurance-maladie, le conventionnement des transports assis par taxis et VSL suscite les convoitises.

Pour les taxis, le sujet semble aussi sensible que leur impatience est aiguë à voir disparaître les TPRP maraudeurs des grandes agglomérations. Facturation au tarif VSL, mise en place de plates-formes, conventionnement des VTC... : les rumeurs vont bon train tandis que se poursuit le calendrier du dialogue entre organisations professionnelles taxis et Assurance-maladie.

>>> suite de l'article page 6

100% INTERVIEW

LICENCE TAXI SANS TABOU

Interview de Diane Mathé, JuriFinance – Gestax



Devenues incessables avec la loi Thévenoud, un grand nombre des autorisations de stationnement créées entre 2003 et le 1^{er} octobre 2014 feront néanmoins l'objet d'une cession dans les prochaines années. Avec le contrat de location-gérance, les rapports loueurs-locataires évoluent. Questions à Diane Mathé, gérante de JuriFinance et Gestax, spécialiste de la gestion et du financement des licences de taxi.

>>> suite de l'article page 5

L'INFO 100% TAXIS !

www.100pour100news.com

100% NEWS
L'INFO DU MONDE DES TAXIS

Web journal d'informations spécialisées, indépendant et gratuit.
#TAXIS #VTC #MOBILITE #T3P

Abonnement libre : <http://bit.ly/newstaxi>

100% ACTU

TAXIS/VTC : PRESSION SUR LES CONTREFAÇONS

Les organisations professionnelles taxis semblent communiquer à l'unisson : « Pour votre sécurité, prenez des taxis officiels ! » « Cela fait des mois, voire des années que nous avertissons les pouvoirs publics sur l'anarchie du développement du VTC et demandons des contrôles sur les transporteurs clandestins ! » Face à leurs responsabilités, les plates-formes disruptives baissent pavillon tandis que la profession de taxi bénéficie d'un regain d'attractivité, comme en témoignent les inscriptions au premier examen commun aux deux activités.

Le mors aux dents

Pour dénoncer la maraude illégale et sensibiliser l'opinion publique, les taxis parisiens se sont regroupés symboliquement gare du Nord. Préférant la clarté du message au nombre de chauffeurs, une intersyndicale composée de la CFDT, la CGT, Elite, Gescop, LMTS, Sud et Taxis de France a donné rendez-vous aux médias et, armée de pancartes explicites et de tracts bilingues français/anglais, est allée à la rencontre des voyageurs de la gare. Dénonçant dans la foulée la prolifération incontrôlée des triporteurs à pédales surnommés tuk-tuk, les taxis revendiquent la stricte application des lois encadrant le T3P, transport public particulier de personnes et envisagent de nouvelles actions démonstratives afin d'alerter des conséquences sur l'accueil touristique comme sur l'économie de leur métier.

Transition sous contrôle

Alors que de nombreux chauffeurs TPRP ou clandestins profitent de la période transitoire de mise en conformité accordée par la loi Grandguillaume pour poursuivre leurs agissements, les forces de police multiplient contrôles et procédures. Des « opérations d'éviction des contrevenants ont été conduites sur 3 jours » informait le 11 juin dernier le préfet délégué à la sécurité des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et du Bourget. L'objectif était de « mettre un

terme aux stationnements anarchiques sur la bande d'arrêt d'urgence pénétrante de l'aéroport de Roissy CDG, majoritairement occupé par des VTC et clandestins en attente d'appel pour des chargements illicites ». Des dizaines de contraventions ont pu être

De nombreux chauffeurs profitent de la période transitoire de mise en conformité pour poursuivre leurs activités illégales.

Le PDG d'Uber a annoncé son retrait de la direction de la multinationale.



Les taxis ont annoncé l'organisation de nouvelles actions démonstratives afin d'alerter des conséquences des contrefaçons sur l'accueil touristique comme sur l'économie de leur métier.

dressées et les forces de l'ordre ont annoncé la reconduction de ce type d'action en plus d'opérations « coup de poing » et la présence quotidienne des Boers. Sur le fond, une filière chauffeurs aux casiers judiciaires chargés et roulant grâce à des faux documents vient d'être démantelée et d'autres procédures sont en cours.

Au bord de la rupture

Côté VTC, certains chauffeurs se félicitent de la réception des premiers macarons infalsifiables et inamovibles qui distinguent désormais leurs véhicules des contrefaçons de taxi. La « mise en retrait » pour raisons personnelles du PDG d'Uber, Travis Kalanick, ne suffira sans doute pas à redorer le blason de la multinationale et de ses homologues auprès de leurs actionnaires et chauffeurs

partenaires qui commencent à douter sérieusement des promesses de rentabilité et de créations d'emplois. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les chiffres des inscriptions de la première session nationale de l'examen taxi-VTC nouvelle formule :

c'est bien vers la profession de taxi, bénéficiant d'un regain d'attractivité, que s'est tournée la majorité des candidats. Sur 3459 inscriptions enregistrées pour les 9 régions de France, plus de 63 % se sont présentés pour devenir taxi !

■ HM

100% PARTENAIRE



Syndicat des Artisans Taxi de l'Essonne

www.taxidu91.fr

Affilié à la FNDT



Siège social :
85 bis, route de Grigny
91130 Ris-Orangis
T. 06 09 87 29 18

www.fndt.fr

100% INTERVIEW

LICENCE TAXI SANS TABOU



Diane Mathé, gérante de JuriFinance et Gestax

Après cinq ans de modernisation réglementaire du secteur, bousculée par les attentats et le dévoiement de la réglementation du transport public particulier de personnes, la valeur de l'autorisation de stationnement (ADS) semble enfin se stabiliser. Acteur du secteur auprès de petits propriétaires, Diane Mathé, gérante de JuriFinance et GesTax partage son expertise sur l'avenir de la location-gérance et l'économie des licences.

La location-gérance offre-t-elle de nouvelles opportunités ?

La demande existe, tant de la part des loueurs que des futurs locataires. Dans leur carrière, certains taxis décident de louer temporairement ou définitivement leur ADS. Ces dernières années, de nombreux taxis parisiens, inscrits pendant toute leur carrière sur la liste d'attente d'attribution, se sont vu délivrer une autorisation alors qu'ils étaient en retraite ou proches de celle-ci... Autorisation devant être exploitée de manière effective et continue pendant 15 ans pour être présentée à la vente ! S'ils souhaitent profiter d'un repos bien mérité, ils doivent passer par la location-gérance pour pouvoir revendre à terme. De leur côté, les nouveaux chauffeurs peuvent découvrir l'indépendance de l'activité taxi sans investir dès leur installation : devenir locataire-gérant est un préambule à l'achat de leur propre licence. Certains préfèrent passer par une petite structure plutôt qu'un gros loueur.

Loueur, un métier de tout repos ?

Certes non. Depuis 2015, nous traversons comme l'ensemble du secteur des années très compliquées. Sur l'ensemble de Paris, 1/4 des véhicules ne tournent pas et de nombreuses petites sociétés ont fermé. La rentabilité de l'activité est étroite car les charges

d'exploitation sont lourdes. La nouvelle réglementation n'a pas apporté de grands changements au rôle du loueur –le véhicule doit, notamment, toujours être fourni par celui-ci – mais l'autonomie des locataires a modifié les rapports. La collaboration loueur-locataire n'est pas nécessairement conflictuelle. Être intermédiaire comme l'est GesTax est un exercice difficile mais nous défendons une entreprise de taille familiale offrant un service personnalisé. Être au centre des convergences apporte à JuriFinance un bon retour d'expérience. Seul bémol : les loueurs peinant à recruter, les locataires se retrouvent en position de force et certains chauffeurs indécis en profitent pour passer d'un loueur à l'autre en laissant des dettes un peu partout.

Bernés par certaines officines, de nombreux chauffeurs ont été victimes de la bulle spéculative. d'un apport minimum de 20 % et un financement de l'activité sur 7 ans pour assurer sa viabilité. Le prix des licences s'est enflammé en dehors de toute réalité économique. Aujourd'hui, une ADS de taxi parisien se négocie entre 137 000 € et 140 000 € et les financements ont repris dans la majorité des banques, notamment nos banques partenaires. Pour rompre avec la désinformation, JuriFinance a décidé de faire paraître, tous les 15 jours, la fourchette des tarifs des ventes enregistrées. Cela rassurera de nombreux titulaires inquiets de leur avenir car tous les curseurs sont au vert pour acheter ! ■ **Propos recueillis par HM**

Quel avenir pour les licences ?

La bulle spéculative dont ont été victimes, à Paris, les acheteurs entre 2012 et 2015, a porté préjudice à toute la profession. Avant

son récent effondrement, le prix de cession a été dopé par des officines proposant des financements à des conditions analogues à celles des organismes financiers (taux chers, durées longues), oubliant les usages bancaires professionnels qui définissent la nécessité d'un apport minimum de 20 % et un financement de l'activité sur 7 ans pour assurer sa viabilité. Le prix des licences s'est enflammé en dehors de toute réalité économique. Aujourd'hui, une ADS de taxi parisien se négocie entre 137 000 € et 140 000 € et les financements ont repris dans la majorité des banques, notamment nos banques partenaires. Pour rompre avec la désinformation, JuriFinance a décidé de faire paraître, tous les 15 jours, la fourchette des tarifs des ventes enregistrées. Cela rassurera de nombreux titulaires inquiets de leur avenir car tous les curseurs sont au vert pour acheter ! ■ **Propos recueillis par HM**

Plus d'infos :

Loi Thévenoud - [Loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur](#)

JuriFinance
fait financer vos projets
[accès au site](#)

100% PARTENAIRE

SpeakHotel®, l'application mobile qui redonne le sourire aux Taxis !

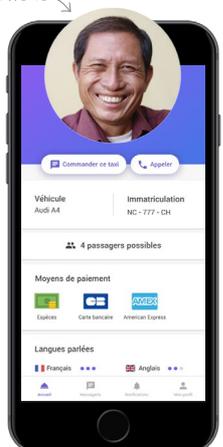
Nous vous proposons uniquement des courses qui partent des HÔTELS.

OFFRE DÉCOUVERTE SANS ENGAGEMENT :
6 MOIS À L'ESSAI POUR 1 €

Nombre de places limité, inscription sur
WWW.SPEAKHOTEL.COM

VIDÉO EXPLICATIVE SUR LE SITE

Fonctionne en 9 langues dans tous les hôtels



SPEAKHOTEL®
Enjoy your stay

100% TERRAIN

TRANSPORT DE MALADES : CURE DE DÉSINTOX

Une nouvelle – fausse – rumeur annonçant le conventionnement des VTC a suscité l'émoi dans la profession. En dépit de la volonté affichée de l'Assurance-maladie de maîtriser l'offre afin de limiter l'accroissement de la demande de transport, le développement des plates-formes, les incertitudes régnant sur les futures enveloppes budgétaires dédiées aux hôpitaux et le flou sur les implications des appels d'offres incitent les taxis à rester vigilants.

État des lieux

Le dernier « bilan national des conventions locales taxi » de la CNAMTS, Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés, fait état de 106 conventions régissant le TAP, transport professionnalisé par taxi. Ce recensement révèle une grande variété de mesures : conditions de prise en charge de l'approche et/ou de l'attente, mise en place de forfaits minimaux, modalités de contrôles spécifiques, etc. Si la CNAMTS relève que la majorité des conventions propose des taux de remise homogènes, 49 d'entre elles modulent néanmoins ces taux en fonction des motifs de prise en charge, de l'utilisation ou non du taximètre. D'une manière générale, des « forfaits minimaux » ont été définis pour garantir l'offre de transport sur les trajets courts. Enfin, 35 conventions prévoient un distancier pour la facturation et 69 contrôlent le parcours facturé à partir de sites dédiés, souvent ViaMichelin, dont les calculs parfois erronés sont source de nombreux désaccords entre CPAM et transporteurs.

Travail en commun

« Le récapitulatif transmis par l'Uncam souligne les dissemblances entre les départements mais la convention nationale actuelle semble convenir. Sa renégociation est programmée pour 2018 ce qui permet aux fédérations – FDNT, FNTI, FNAT, FFTP et UNT – de construire ensemble une proposition commune pour la profession. Il est trop tôt pour en communiquer les détails mais nous serons prêts pour notre rendez-vous avec les représentants de l'Assurance-maladie en septembre prochain », affirme Johannes Ussel, référent TAP à la FNAT. Néanmoins si la mise en place de plates-formes à disposition des établissements hospitaliers peut apporter des solutions soutenues par les transporteurs conventionnés, les modalités imposées par le cahier des charges défini par l'Assurance-maladie restent une source d'inquiétude pour la profession. Sans parler des risques de dérive si ces mêmes établissements se voient attribuer une enveloppe budgétaire afin de prendre en charge certains transports, renforçant ainsi le pouvoir, parfois arbitraire, de leurs responsables.



Comme pour le transport couché des malades, l'organisation des plates-formes de santé devrait favoriser la construction d'une offre de transports assis professionnalisés reposant sur la flotte des VSL et les taxis conventionnés.

La balle aux taxis

« Ne restez pas dans vos campagnes, groupez-vous ! Il faut que la profession soit force de proposition et travaille dans l'intérêt général », invite Armelle Lamblin, représentante

Le bilan national des conventions locales taxi contribue à étayer les discussions entre Assurance Maladie et taxis.

en charge de la thématique à la FNTI. « Beaucoup de taxis font l'amalgame entre les plates-formes de gestion qui sont sous l'autorité des établissements de santé, les centrales d'appels proposées par des groupes privés et les applications proposées par des fournisseurs indépendants. Ce n'est pas la fin d'un système mais l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité à notre travail quotidien. La volonté de l'UNCAM est que le personnel soignant se consacre uniquement aux soins et qu'il n'ait plus le devoir d'appeler un

transporteur », précise-t-elle. « De fait, dans le Var, la mutualisation des différents transporteurs – taxis et ambulanciers –, nous a permis de mettre en place au Centre Hospitalier de la Dracénie de Draguignan, une application numérique permettant la gestion des demandes de transports assis et allongés en fonction de nos priorités paramétrées dans l'application pour assurer ainsi la prise en charge de chaque client ou patient. L'objectif principal étant que les demandes de transport assis professionnalisées – TAP émanant du centre hospitalier soient effectuées par des taxis ou des VSL ». ■ HM



100% NEWS
L'INFO DU MONDE DES TAXIS

**VOUS SOUHAITEZ DEVENIR
PARTENAIRE 100% TAXIS ?**

Contactez la rédaction /// 100pour100news@sfr.fr
www.100pour100news.com